

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

RÔLE TRIENNAL 2021-2022-2023 (2ième exercice financier)

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné à l'effet que :

1. Le rôle triennal d'évaluation foncière sera en vigueur pour son deuxième exercice financier à compter du 1er janvier 2022.
2. L'évaluateur de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a déposé le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité pour l'exercice financier 2022, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale et aux règlements qui en découlent.
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents durant les heures régulières de travail au bureau de la Municipalité situé au 1205, rue de l'Église à Saint-Félix-de-Kingsey.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de cette loi. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

A.- Délais fixés pour déposer une demande de révision.

Lors de la 2e et de la 3e année d'un rôle triennal d'évaluation foncière, le dépôt d'une demande de révision doit être effectué dans les délais suivants :

1. dans les 60 jours suivant l'expédition de l'avis de modification ou de l'avis de correction d'office;
2. toutefois, quand survient un événement justifiant une modification, le délai est plus étendu et la demande doit être présentée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu un événement justifiant cette modification.

B.- La demande doit être faite sur le formulaire prescrit par règlement et disponible au bureau de la MRC de Drummond situé à l'adresse mentionnée ci-après.

C.- La demande doit être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6

D.- La demande doit être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Félix-de-Kingsey, ce 1^{er} octobre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim,

Denis Meunier